

## **DELIBERATION N°8**

<p style="text-align: center;"><b>Budget Parking du Centre Balnéaire</b> <b>Régularisation des écritures de transferts d'immobilisations</b> <b>vers le budget Ville de Dieppe</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*  
*Nombre de conseillers en exercice : 39*  
*Nombre de présents : 33*  
*Nombre de votants : 39*

**LE 16 DECEMBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n°10), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n°10), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°35), Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°35), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°10), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n° 9), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que le budget «Parking du Centre Balnéaire» a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la Direction Générale des Finances. Ce contrôle portait sur les déclarations de TVA pour la période du 01/01/2007 au 31/10/2009.

A l'issue de ce contrôle, il s'avère qu'il a été déclaré trop de TVA déductible sur ce budget. Cela se traduit par des remboursements de TVA refusés pour un montant total de 274 457 € et par un avis de recouvrement de 131 594 €. De plus, une demande complémentaire de remboursement devra être déposée pour un montant de 271 666 €.

Les montants de remboursements refusés sont dus principalement à la TVA déductible qui a été calculée sur des travaux immobiliers qui ne concernaient pas le budget «Parking du centre Balnéaire».

Afin de régulariser les opérations de transferts, mais aussi pour assurer la cohérence entre la comptabilité et les déclarations de TVA et pouvoir ainsi prétendre au remboursement de la TVA, il convient d'ajuster les comptes d'immobilisations.

Considérant les avis émis par les commissions n° 1 et 3 réunies le 06 décembre 2010 et la présentation en conseil d'exploitation du parking du centre balnéaire le 13/12/2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à effectuer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

⇒ Sortie d'immobilisation

Recettes	Compte 2131	2 417 213,63 €
Dépenses	Compte 181	2 417 213,63 €

⇒ Entrée d'immobilisation

Dépenses	Compte 2131	57 481,22 €
Dépenses	Compte 2131	1 595 647,06 €
Recettes	Compte 181	1 653 128,28 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Corinne HELARY-PLANCHON  
Directrice Générale Adjointe des services**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--